



Syndicat Intercommunal des Technologies de l'Information pour les Villes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du vendredi 10 décembre 2021

Délibération N° CS_2021_12_5

Objet : **MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE POUR LE PROJET DE BUREAU VIRTUEL AGENTS ET ELUS COLLABORATIF, SECURISE, LIBRE, DEMATERIALISE, SOUVERAIN, ACCESSIBLE**

Date de convocation : **vendredi 03 décembre 2021**

Date d'affichage du compte-rendu complet : **vendredi 17 décembre 2021**

Président de séance : Monsieur MILLET Pierre-Alain

Etaient présents (Titulaire(s) ou Suppléant(e)s) :

Monsieur MILLET Pierre-Alain, Monsieur VIOLLET Alain, Monsieur ARIAGNO Jeff, Monsieur BOUCHACOURT Jean-Luc, Monsieur LEFORT Damien, Monsieur MAILLET Eric, Monsieur MBOUNI Levana, Monsieur SOW Abdoulaye

Etaient absents ou excusés et ayant donné pouvoir (Titulaires ou Suppléants) :

Monsieur BONY Vincent (donnant pouvoir à Monsieur LEFORT Damien), Madame MICHAUD Maryse (donnant pouvoir à Monsieur MBOUNI Levana), Madame VILLEDIEU Florence (donnant pouvoir à Monsieur BOUCHACOURT Jean-Luc)

Etaient absents ou excusés :

Monsieur RIAS Bernard, Monsieur MERMOURI Azdine, Monsieur ODO Xavier, Monsieur RAPP Florent, Monsieur VITORIO Alipio

Le SITIV, souhaite se doter d'une assistance à la maîtrise d'œuvre dans le cadre du déploiement du projet de bureau virtuel, conduit en partenariat avec la Métropole de Lyon et la ville de Lyon, subventionné par le plan France Relance.

Cette assistance permettra de renforcer les moyens du SITIV dans la conception des cahiers des charges, le pilotage des prestataires et la conduite du projet (budget, coordination, délais).

Le SITIV propose de lancer un marché à procédure adaptée, de 12 mois reconductible 3 fois, pour un montant maximum de 214 000 € HT.

Le Comité Syndical décide

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 11 voix pour

- d'approuver le marché adapté, sur 1 an reconductible 3 fois, et pour un montant maximum de 214 000 € HT ;

- d'autoriser Monsieur le Président à signer les pièces afférentes.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

CS_2021_12_5

Envoyé en préfecture le 15/12/2021

Reçu en préfecture le 15/12/2021

Affiché le



ID : 069-256910183-20211210-CS_2021_12_5-DE

**Pour expédition certifiée conforme,
Le Président, Pierre-Alain MILLET**